

Communes et climat

Atelier mobilité

**ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES POUR LA PROMOTION
DES PLANS DE MOBILITÉ**

ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT PROFESSIONNEL

5 NOVEMBRE 2020

DÉVELOPPER LES PLANS DE MOBILITÉ

STRATÉGIE ENTÉRINÉE PAR LE CONSEIL D'ETAT LE 29 OCTOBRE

Agir sur les déplacements des collaborateurs du public et du privé pour:

- Favoriser l'usage des transports publics et de la mobilité douce
- Promouvoir le covoiturage et l'autopartage
- Restreindre l'usage de la voiture individuelle privée à des cas particuliers via le stationnement
- Développer des nouvelles pratiques de travail (télétravail, nomadisme, travail à distance, flexibilité des horaires...)

DÉVELOPPER LES PLANS DE MOBILITÉ

Déjà à disposition depuis 2019

Un "guichet unique" à destination des entreprises planmobilité@etat.ge.ch

De nouveaux outils dès 2021

- Un cadre réglementaire : règlement d'application de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) portant sur les plans de mobilité
- Un label genevois + "un règlement d'usage"
- Une feuille de route pour les institutions de droit public
- Une modification de la gestion des parkings de l'Etat

DÉVELOPPER LES PLANS DE MOBILITÉ

A disposition depuis 2019

Un "guichet unique" à destination des entreprises planmobilité@etat.ge.ch pour fournir :

- Une "porte d'entrée" pour les entreprises
- Un outil d'accompagnement
- Des conseils personnalisés

DÉVELOPPER LES PLANS DE MOBILITÉ

De nouveaux outils pour y parvenir dès 2021

▪ Un cadre réglementaire : règlement d'application de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) portant sur les plans de mobilité pour :

- Donner un contenu aux plans de mobilité
- Inciter à la mise en place de plans de mobilité
- Introduire la création d'un label plan de mobilité
- Anticiper des mesures plus restrictives à terme

DÉVELOPPER LES PLANS DE MOBILITÉ

Un devoir d'exemplarité de l'Etat- employeur

Promouvoir activement les solutions alternatives existantes pour accompagner la suppression des abonnements de pendulaires

- Participation aux abonnements transports publics
- Encouragement à la mobilité douce
- Développement de la pratique du covoiturage
- Recours au télétravail

DÉVELOPPER LES PLANS DE MOBILITÉ

Des nouveaux outils pour y parvenir dès 2021

- Un label genevois pour :
 - Donner de la crédibilité à une démarche volontaire
 - Homogénéiser les pratiques
 - Exonérer les entreprises de la taxe d'orientation
- Un "règlement d'usage" de ce label, **élaboré de manière concertée** avec les milieux concernés : entreprises, organisations faitières, institutions de droit public....

Un groupe de travail : entreprises privées et organisations faitières, se réunissant en novembre et décembre.

DÉVELOPPER LES PLANS DE MOBILITÉ

Des nouveaux outils pour y parvenir dès 2021

▪ Une première feuille de route CO₂ pour les institutions de droit public (TPG, FdP, HUG, SIG, HG, UNIGE, HES, IMAD, AIG et FTI) pour :

- Homogénéiser les plans de mobilité
- Légitimer les mesures auprès des collaborateurs
- Echanger sur les bonnes pratiques
- Communiquer sur les avancées

DÉVELOPPER LES PLANS DE MOBILITÉ

Des nouveaux outils pour y parvenir dès 2021

- Une modification de la gestion des parkings de l'Etat ou l'activation du "levier stationnement"

Constat : 45% des actifs disposant d'une place gratuite utilisent leur voiture, 33% lorsqu'elle est payante (*source : Micro-recensement transports - Confédération 2015*)

Une modification de l'arrêté fixant les tarifs de location des parkings de l'Etat pour :

- Introduire des critères d'attribution
- Résilier les abonnements des pendulaires "non-ayant droit"
- Augmenter les tarifs dans le centre et l'hyper centre pour les pendulaires
- Libérer des places pour les habitants et rendre les tarifs plus attractifs

DÉVELOPPER LES PLANS DE MOBILITÉ

Quelles déclinaisons et opportunités pour les communes ?

- Commune en tant qu'employeur :
 - Un engagement dans la mobilité de leurs collaborateurs
 - Une exemplarité des communes vis-à-vis des citoyens
 - Une légitimité à agir vis-à-vis des collaborateurs
 - Une opportunité en terme d'organisation du travail et de management
- Commune en tant qu'autorité gestionnaire de voirie
 - Un trafic allégé grâce aux plans de mobilité de tous les acteurs du canton

TRANSPORT PROFESSIONNEL

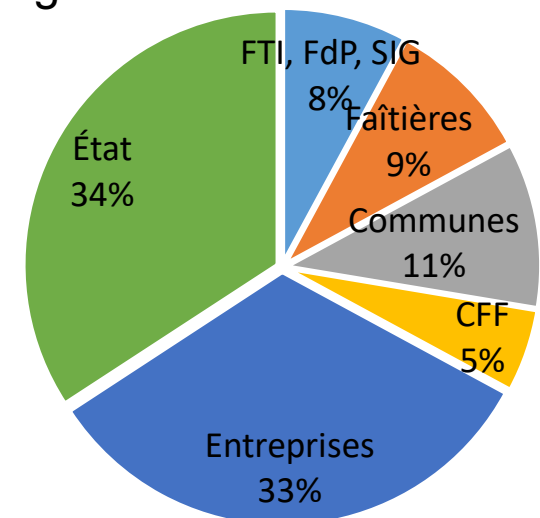
Un premier plan d'action marchandises et logistique urbaine (2019-2023)

<https://www.ge.ch/transport-marchandises>

- 22 mesures adoptées par le CE le 20 avril 2020 portant sur
 - Régulation et fonctionnement ou les livraisons en ville
 - Economie servicielle et innovation
 - ZI et ferroviaire
 - Chantiers
 - Transports spéciaux, véhicules agricoles et marchandises dangereuses

- Une large concertation en 2018
80 personnes réunies en groupes de travail
(dont Genève, Carouge, Plan-les-Ouates et Vernier)

- Un suivi annuelle via une plénière regroupant tous les acteurs
La dernière : 24 septembre 2020



Un plan d'action avec les objectifs suivants :

- Optimiser l'usage des infrastructures et éviter les conflits
- Promouvoir l'innovation et les services contribuant à une logistique durable et efficace
- Améliorer la performance environnementale liée au transport de marchandises
- Aider les acteurs à s'organiser

TRANSPORT PROFESSIONNEL

Quelles déclinaisons et opportunités pour les communes ?

- "Livraisons en ville" ou la mise à disposition de cases dites "interdites au parcage"
- Faciliter le chargement/déchargement de marchandises sur la chaussée en créant des espaces dédiés
- Lutter contre le stationnement "sauvage"
- Opérer ou déléguer le contrôle de ces cases
- Communiquer auprès des professionnels, comme des habitants

TRANSPORT PROFESSIONNEL

Quelles déclinaisons et opportunités pour les communes ?

- "Livraison en ville" ou favoriser une organisation centralisée des livraisons en zone urbaine
- Création d'espaces dédiés à la livraison.
Ex. cases dites interdite au parcage au cœur d'un quartier
- Installation d'automates à colis/d'un point relais (pour les habitants)
- Installation de micro-hubs/sas de livraison (pour les commerçants)

TRANSPORT PROFESSIONNEL

Quelles déclinaisons et opportunités pour les communes ?

- "Livraison en ville" ou la mutualisation des livraisons
- Inciter les commerçants à mutualiser les livraisons qu'ils reçoivent ou qu'ils opèrent, de façon à optimiser les tournées.

Outils :

ex. réglementation des horaires

ex. création d'un "centre de distribution urbaine"

TRANSPORT PROFESSIONNEL

Quelles déclinaisons et opportunités pour les communes ?

- "Logistique de chantiers" ou le rôle de la commune en tant que maître d'ouvrage

Choix des entreprises : introduire des critères vertueux dans les appels d'offre

Ex.

- Recyclage in-situ
- Evacuation des déblais par des solutions alternatives à la route
- Utilisation du rail pour l'acheminement des déblais vers les exutoires...

TRANSPORT PROFESSIONNEL

Quelles déclinaisons et opportunités pour les communes ?

- Motorisations alternatives ou quand la commune adapte ses véhicules professionnels pour l'entretien d'espace vert, la collecte de déchets....
- Véhicules " propres" : électrique, hydrogène....
- Recours à la mobilité douce : ex. cargo-bike à la place des camionnettes



Merci de votre attention